

La Micro finance au Nord-Kivu : Aide ou Frein au Développement ?

Bengeya Machozi Déo, Kanyengele Muganza Michael

DEA en Gestion et Chef de Travaux à l'ISC - Goma

Assistant à l'ISTGA - Goma

Resume: *Cet article propose un cadre d'analyse de l'incidence de la situation des crises et faillites des Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC) et Institutions de Microfinance (IMF) sur le développement socioéconomique de la population du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo. Il met en exergue le volume et la conséquence d'épargnes non désintéressées pendant la crise/faillite des Institutions du Système Financier Décentralisé (ISFD) dont le processus de dissolution a été déclenché et clôturé, ou est en cours.*

Motsclefs: *ISFD, Microfinance, faillite, développement, Nord-Kivu,*

I. Introduction

En RDC, la microfinance est en péril. Or, ce secteur suscitait déjà beaucoup d'espoir et augurait une attrayante émergence dans l'économie nationale de ce pays aux dimensions continentales. En effet, la microfinance est partie prenante de la plupart des politiques publiques de lutte contre la pauvreté, et est souvent présentée comme une réponse possible à certains objectifs de développement du Millénaire. Suite à une forte croissance de l'offre au cours des deux dernières décennies, la microfinance est maintenant présente dans la quasi-totalité des pays avec parfois un taux de pénétration significatif sur certains pays ou régions. Deux événements clefs ont aussi participé à sa forte médiatisation : l'année 2005 a été sacrée « année du microcrédit » par les Nations Unies, et en octobre 2006, Muhammad YUNUS et la Grameen Bank ont reçu le Prix Nobel de la Paix, au nom de la lutte contre la pauvreté et de la démocratisation « par le bas » (grass root democracy).¹

L'offre de services d'épargne et de crédit pour les populations exclues des systèmes financiers classiques s'est fortement rependue dans les pays en développement pendant ces vingt dernières années. La microfinance est une solution aux problèmes de défaillance, voire d'absence des banques. Elle est un des outils possibles de l'aide au développement en répondant directement aux besoins des pauvres pour soutenir leurs initiatives économiques. Ainsi, la microfinance doit aujourd'hui pérenniser son activité, notamment au moyen d'une gouvernance efficace issue d'une analyse approfondie des relations de pouvoir, des conditions de son exercice et des traitements des dysfonctionnements, afin de savoir comment piloter, au quotidien, une institution de microfinance et prévenir ou surmonter des périodes de crise. Tel que proposé par le Comité CERISE (Centre d'Echanges, de Réflexion et d'Information sur le Système d'Épargne-crédit), cette analyse montre la nécessité de respecter un socle organisationnel commun à toutes les formes de gouvernance et de rechercher les solutions les mieux adaptées.²

En outre, on considère que ce secteur a joué un rôle essentiel pour permettre à des populations particulièrement précaires de créer ou renforcer des activités génératrices de revenu. Néanmoins, plusieurs défis se posent toujours au secteur pour qu'il renforce son utilité sociale et sa contribution au développement économique. Il s'agit en particulier de mieux couvrir les zones rurales et les premiers maillons de la chaîne productive, adapter ses services et réduire ses coûts.³ Cependant, la mission sociale et de développement que remplit la microfinance est remise en cause en RDC, en général, et au Nord-Kivu, en particulier.

Les situations de crise dans les principales COOPEC et IMF de la RDC, se sont multipliées sur la période récente, affectant ainsi l'engouement total qui accompagnait cet outil de développement, qu'est la microfinance. Dans beaucoup de cas elles ont abouti à la faillite et à la disparition des ISFD concernées, et plusieurs connaissent des difficultés majeures, mettant leur existence en péril. Depuis 2011, au Nord-Kivu, de

¹ GUÉRIN Isabelle et al., « la microfinance est-elle socialement responsable ? Introduction », *In Revue Tiers Monde* 2009/1 (n° 197), pp. 5-16

² LAPENU Cécile, « La gouvernance en microfinance : Grille d'analyse et perspectives de recherche », *In Revue Tiers Monde*, t. XLIII, n°172, Octobre-Décembre 2002

³ Florent BÉDÉCARRATS et Reynaldo MARCONI, « L'influence de la régulation sur la contribution de la microfinance au développement : Le cas de la Bolivie », *In Revue Tiers Monde* 2009/1 (n° 197, pages 71 à 90), p. 86

nombreuses mutations sont intervenues dans ce secteur qui semblait être une solution adéquate aux problèmes de financement des couches défavorisées de la population. Parmi ces mutations l'on peut relever la série de fermetures ou de liquidations. Dans une période d'environ cinq ans, l'on a eu les cas d'une vingtaine d'institutions forcément ou volontairement dissoutes, et tant d'autres en énormes difficultés et/ou en redressement.

Qu'il s'agisse de Béni, Butembo, Rutshuru, ou de Goma, cette situation de crise et de faillite, que connaît actuellement le secteur de microfinance, affecte des institutions aux structures et tailles diverses (mutuelles, coopératives, microfinances,...) et ce dans des contextes variés (zones urbaines ou rurales, zones faiblement ou densément peuplées, zones faibles ou fortes économiquement, zones couvertes ou non par des programmes gouvernementaux et/ou humanitaires de développement,...). Et dans tous ces contextes, toutes les conséquences néfastes de ces crises et faillites (perte pécuniaire, traumatisme,...) restent tellement encrées dans la mémoire des victimes.

Au-delà de la menace qu'elles font porter sur les financements extérieurs, les crises des IMF constituent un enjeu important pour le secteur de la microfinance tant parce qu'elles peuvent fragiliser les clients des IMF que parce qu'elles peuvent rendre plus vulnérables les institutions. Il est, en effet, à craindre que de telles crises rendent plus vulnérables les membres et/ou clients de l'institution défaillante, que ce soit parce qu'ils peuvent rencontrer des difficultés financières suite à la faillite ou parce que la faillite les rend plus méfiants envers les programmes de microfinance comme envers les programmes de développement au sens large. Ne plus avoir accès aux services d'épargne (éventuellement bloquée ou perdue pendant la crise) et de crédit d'une structure de microfinance peut engendrer des difficultés financières importantes et même ralentir le dynamisme économique d'une zone où l'institution défaillante s'était fortement développée.⁴

Eu égard à toutes ces considérations, il nous semble impérieux de formuler une question à laquelle nous tâcherons de répondre tout au long de la présente étude. Ainsi, partant des faits empiriques, nous voulons connaître en quoi la microfinance au Nord-Kivu serait-elle réellement un frein au développement. Ce questionnement nous conduit à formuler l'hypothèse selon laquelle la microfinance au Nord-Kivu est un frein au développement avec un effet de contagion. A ce propos, lorsqu'une ISFD est en difficulté ou tombe en faillite dans une entité donnée a une incidence sur d'autres milieux territoriaux.

La présente étude vise à élucider quantitativement l'élément clé qui pousse les membres/clients des ISFD du secteur de microfinance au Nord-Kivu à pouvoir remettre en cause l'utilité sociale et économique du secteur de la microfinance, malgré le beau tableau qui a été peint en sa faveur. L'ossature de cette analyse est constituée, hormis cette introduction et la conclusion, de trois points à savoir la méthodologie et les matériels, l'analyse des données, et la discussion des résultats.

II. Methodologie Et Matériels

2.1. Méthodologie

Pour confectionner le présent article, nous avons fait recours à l'investigation documentaire. Nous avons exploité, entre autres, différents ouvrages, articles, rapports d'activités de la microfinance, le recueil des textes règlementaires des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que des institutions de microfinance, les rapports des liquidateurs indépendants sur la dissolution des ISFD,...

Nous avons procédé à l'analyse des données quantitatives collectées au niveau de la BCC et auprès des liquidateurs des ISFD à savoir le Cabinet CDO Consultants Sarl et le Cabinet Humanitas Sarl. Nous avons donc examiné les rapports relatifs aux ISFD dissoutes à Goma, Rutshuru, Butembo et Beni, les principales villes ou agglomérations du Nord-Kivu en RDC.

La population de cette recherche est constituée de toutes les ISFD en faillite au Nord-Kivu. Nous voulions effectuer un sondage exhaustif en prenant en compte toutes les ISFD concernées. Cependant, les données disponibles nous ont conduit à enquêter 15 sur 26 ISFD. Le traitement des données a été effectué sur base du logiciel Excel qui a permis de calculer la variance de pertes moyennes et de tester les résultats obtenus grâce aux calculs d'ANOVA.

2.2. Matériels

Entre 2005 et 2011, les Institutions du Système Financier Décentralisé ont enregistré une croissance très rapide partout dans le pays. Au Nord-Kivu, dans moins de cinq ans (de 2008 à 2010), le nombre d'ISFD enregistrées est passé de 32 à 45 institutions (soit une croissance de 40,62%), dominées principalement par les coopératives d'épargne et de crédit. Cette croissance a été beaucoup plus stimulée par les efforts de la Banque Centrale du Congo et des autres parties prenantes impliquées dans le secteur pour promouvoir la microfinance :

⁴ GODQUIN Marie, « Crises des Institutions de Microfinance et Attitude de leurs clients », *In CNRS Université Paris I Panthéon-Sorbonne*, Juillet 2002, p.3

Tableau n°1 : Evolution des ISFD agréées et radiées au Nord-Kivu entre 2009 et 2014

N°	Désignation	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1	ISFD Existantes	32	36	45	46	38	32
2	ISFD Agréées	4	9	5	1	1	2
3	ISFD Radiées	0	0	4	9	7	6
Total		36	45	46	38	32	28

Source : Tableau conçu par nous-mêmes sur base des données issues des Rapports d'activités de la microfinance, BCC 2009 - 2014

Face à cette montée en puissance des institutions agréées, il nous semble, en effet, que la BCC a bien adhéré et s'est même appropriée le point de vue de DID (Développement International Desjardins), un acteur en développement, spécialisé dans la promotion et l'amélioration de l'accès aux services financiers. Pour DID⁵, l'accès aux services financiers pour tous apparaît aussi fondamental que l'accès à l'éducation quand on considère tous les impacts négatifs et les freins au développement qu'entraîne la faible bancarisation des populations. A un point tel que les taux de bancarisation des populations pourraient, à juste titre, faire partie des indicateurs du Millénaire.

C'est ainsi qu'on a connu au Nord-Kivu une prolifération des ISFD (tel que présenté dans le tableau ci-dessus), avec une forte concentration dans la ville de Goma. Bon nombre d'entre elles ont détenu des liquidités excessives, comparables même à celles de banques classiques (Cas du réseau COOPECCO, GALA LETU, BARAKA PRECE,...), et ont vu, à cet effet, leur portefeuille de crédit augmenter sensiblement, comme il est démontré dans le tableau ci-après :

Tableau n°2 : Evolution des épargnes et encours de crédit entre 2009 et 2012

N°	Indicateurs	2009	2010	2011	2012	Taux de croissance
1	Epargnes	31.386.592	40.629.605	39.933.865	45.257.123	44,19%
2	Encours de crédit	19.490.123	23.352.605	20.358.777	28.830.789	47,92%
3	Résultat	10.901.808	13.051.033	27.894	499.463	(95,41%)
4	PAR	-	44,8%	40,5%	-	-

Source : Tableau conçu par nous-mêmes sur base des données issues des Rapports d'activités de la microfinance, BCC 2011 et 2012

Une situation paradoxale a été observée, fort malheureusement, à partir de l'année 2011. Le comble en est que cette augmentation en nombre d'agréments ainsi que du volume des épargnes et des portefeuilles de crédit a rapidement été rattrapée par une augmentation importante du niveau de portefeuille à risque, avec comme effet multiplicateur la faillite de plus d'une COOPEC et IMF à Goma et dans le reste de la Province.

Si les guerres récurrentes et les tueries perpétrées çà et là dans la Province du Nord-Kivu causent d'énormes dégâts socioéconomiques, la faillite des institutions enregistrée dans le secteur de microfinance dans cette même partie du pays au cours de cinq dernières années en a causé autant, à quelque différence près. Elle laisse trainer derrière elle des milliers de victimes inconsolables, qui se retrouvent tout à coup dans un état de misère sans précédent. Beaucoup d'entre elles se voient hypothéquer toutes leurs chances d'un éventuel réinvestissement et épanouissement, car toutes les épargnes constituées pendant de longues dates tombent caduques, surtout que même la liquidation n'augure pas un grand espoir d'un quelconque remboursement et/ou désintéressement.

La microfinance, comme outil de lutte contre la pauvreté, jouissait ainsi d'un important capital de sympathie dans le chef de toute la population, qui la considérait déjà comme un tremplin au développement. Toutefois, ces cas de faillites successives ont affecté cette image jusqu'à influencer sur la viabilité, voire même la pérennité, de certaines institutions hautement réputées. Tout le secteur a été entaché par un syndrome jusques là non maîtrisé et qui est loin d'être maîtrisé, car il est des structures qui sont toujours en difficultés énormes (en pleine crise), dont la COOPEC IMARA, la MECRECO, et bien d'autres encore viennent à peine d'être dissoutes, à l'occurrence la COOPEC KESHENI.

L'Autorité de régulation et de supervision a radié et dissout 26 institutions, dont 14 à Goma, entre 2011 et 2014, soit environ 7 institutions par an. Ces institutions radiées au Nord-Kivu représentent environ le tiers des ISFD dissoutes en RDC par la BCC au cours de la même période, soit 77 institutions. Fort étonnant, certaines d'entre elles ont été même radiées deux ans après leur agrément.

⁵ DID, *Crise en microfinance : Point de vue de Développement International Desjardins*, Juin 2011, P.2

III. Analyse Des Donnees Et Presentation Des Resultats

3.1. Evaluation des pertes causées par la faillite des ISFD au Nord-Kivu

Au lieu que les services financiers aident les populations à accumuler des actifs par le biais de l'épargne ou en finançant des activités génératrices de revenus, ainsi qu'à surmonter les chocs ponctuels (maladies, catastrophes naturelles,...) elles ont accentué la misère de ces populations exclues totalement aux systèmes bancaires classiques. La population du Nord-Kivu avait déjà trouvé un grand partenaire indispensable, qui s'est, malheureusement, détourné de son utilité sociale et sa contribution au développement économique, et qui a perdu ainsi de vue sa finalité.

Cette dérive de la mission première peut être estimée quantitativement comme suit :

Pertes de faillite = Somme des Epargnes et Autres créances – Somme des désintéressements

3.1.1. Situation des épargnes et autres créances à la fermeture des ISFD

Tableau n°3 : Epargnes et autres créances (crédeurs divers) par Institution

N°	ISFD	Année de liquidation	Epargnes et Crédeurs divers		Désintéressement
1	COOPECCO BUTURANDE	Juillet 2014	Epargnes	107.049,06	0,00
			Créd. Div.	18.957,13	0,00
2	COOPEC NYAMILIMA	Juillet 2014	Epargnes	30.001,93	0,00
			Créd. Div.	2.954,00	0,00
3	COOPECCO BENI	Août 2014	Epargnes	149.732,91	0,00
			Créd. Div.	13.500,19	0,00
4	COOPECCO GOMA	Avril 2013	Epargnes	409.936,39	56.674,75
			Créd. Div.	11.414,88	4.538,62
5	COOPEC RUTSHURU	Février 2012	Epargnes	251.963,60	0,00
			Créd. Div.	9.888,28	0,00
6	COOPEC KIWANDJA	Février 2012	Epargnes	84.312,73	0,00
			Créd. Div.	42.829,12	0,00
7	COOPEC BENI	Février 2012	Epargnes	116.863,13	111.711,13
			Créd. Div.	11.171,21	11.171,21
8	COOPEC AGROPAS LE GRENIER	Février 2012	Epargnes	8.314,57	8.314,57
			Créd. Div.	9.306,60	5.050,10
9	COOPEC MOCC / GOMA	Février 2012	Epargnes	122.088,68	20.709,00
			Créd. Div.	17.517,85	15.842,57
10	COOPEC NORD-KIVU	Février 2012	Epargnes	144.429,19	29.264,32
			Créd. Div.	17.647,84	5.025,94
11	COOPEC UNITE	Février 2012	Epargnes	124.480,05	-
			Créd. Div.	26.302,32	-
12	COOPEC UMOJA	Février 2012	Epargnes	132.868,31	-
			Créd. Div.	22.962,06	-
13	IMF SOMIFI REJEDE	Février 2011	Epargnes	876.375,78	576.470,78
			Créd. Div.	14.625,00	6.653,00
14	BARAKA PRECE	Février 2011	Epargnes	1.739.341,00	892.325,00
			Créd. Div.	468.131,09	67.461,26
15	IMF CERP GALA LETU	Février 2011	Epargnes	2.042.822,90	505.370,00
			Créd. Div.	103.830,10	74.739,10

Source : Conçu par nous-mêmes sur base des Rapports de Liquidateurs indépendants CDO Consultants Sarl et Humanitas RDC Sarl

Sur les 26 ISFD radiées par la BCC au cours de la période allant de 2011 à 2014, le présent tableau reprend les 15 ISFD (dont 8 de Goma, 4 de Rutshuru, 2 de Beni et 1 de Butembo) pour lesquelles nous avons pu trouver des informations relatives à leur processus de liquidation. Et pour les 11 autres institutions, il a été constaté que même le processus de dissolution n'a pas encore été déclenché pour un bon nombre d'entre elles.

Tableau n°4 : Les épargnes et autres créances bloquées dans les ISFD dissoutes

N°	Année	Epargnes	Créditeurs divers	Total	Pourcentage
1	2011	4 658 539,68	586 586,19	5 245 125,87	73,55
2	2012	985 320,26	157 625,28	1 142 945,54	16,03
3	2013	409 936,39	11 414,88	421 351,27	5,91
4	2014	286 783,90	35 411,32	322 195,22	4,52
Total		6 340 580,23	791 037,67	7 131 617,90	100
Moyenne		1 585 145,06	197 759,42	1 782 904,48	-

Source : Conçu par nous-mêmes sur base des éléments du tableau n°3

Lors de la fermeture des 15 ISFD sus-énumérées et des différents processus de liquidation qui ont été déclenchés entre 2011 et 2014, une somme de 7.131.617,90 USD a été bloquée dans 15 ISFD sur les 26 dissoutes au cours de la même période, soit 6.340.580,23 USD et 791.037,67 USD, respectivement pour les

épargnes et créiteurs divers. Ce montant bloqué est constitué en grande partie par les épargnes et autres créances issues des IMF dissoutes en 2011, notamment BARAKA PRECE et GALA LETU, couvrant à elles seules plus de 70% de toutes les créances, soit 5.245.125,87 USD.

En 2014, les dépenses d'investissement⁶ du Budget Provincial du Nord-Kivu étaient de 72.727.124.854,00 CDF, soit 78.201.209,52 USD (au taux⁷ de 925,20 CDF pour 1 USD). Ainsi, les épargnes et autres créances bloquées dans les institutions dissoutes, équivalant à 7.131.617,90 USD (avec une moyenne annuelle de 1.782.904,48 USD), constituent 9,07% des crédits budgétaires alloués à l'investissement ; représentant environ le budget global relatif aux secteurs agricole (7,88%) et de l'environnement (1,17%), mis ensemble.

3.1.2. Pertes et conséquences ressenties

La fermeture d'une institution a toujours suscité une déception profonde et quasi-générale de ses anciens membres et/ou clients. Cette déception est liée tant à la perte d'un système qui était favorable à ses membres qu'à la perte d'une institution qu'ils s'étaient appropriés et dans laquelle ils avaient placé leur confiance. Et cette fermeture est directement suivie d'énormes difficultés financières dans le chef des membres/clients, provenant le plus souvent du fait que leur épargne a été bloquée pendant plus d'un an et/ou perdue totalement.

Tableau n°5 : Détermination des pertes causées par la faillite des ISFD

N°	Année	Epargnes (1)	Créditeurs divers (2)	Désintéressement (3)	Perte (4) = (1)+(2)-(3)	Taux de désintér.
1	2011	4 658 539,68	586 586,19	2 123 019,14	3 122 106,73	40,48
2	2012	985 320,26	157 625,28	207 088,84	935 856,70	18,12
3	2013	409 936,39	11 414,88	61 213,37	360 137,90	14,53
4	2014	286 783,90	35 411,32	0,00	322 195,22	0,00
Total		6 340 580,23	791 037,67	2 391 321,35	4 740 296,55	33,53
Moyenne		1 585 145,06	197 759,42	597 830,34	1 185 074,14	33,53

Source : Conçu par nous-mêmes sur base des éléments des tableaux n°3 et 4

Le présent tableau présente les différentes épargnes et autres créances qui ont été non seulement bloquées, mais aussi et surtout perdues chaque année à la suite de la faillite des institutions œuvrant au Nord-Kivu. En effet, sur les 7.131.617,90 USD bloqués, dont 6.340.580,23 USD d'épargne, seuls 33,53%, équivalant à 2.391.321,35 USD ont été remboursés, soit alors une perte globale de 4.740.296,55 USD, avec une moyenne annuelle de 1.185.074,14 USD. Cette perte constatée au cours de quatre années sous revue représente 6,03% du budget d'investissement du Gouvernement Provincial du Nord-Kivu. L'exercice 2011 a réalisé elle seule une perte de 3.112.106,73 USD couvrant ainsi 65,90% de perte globale, d'une part, et près de 4% du budget d'investissement, d'autre part.

Tableau n°6 : Répartition de perte par entité et/ou rayon d'action

Année	Goma		Beni		Butembo		Rutshuru		Total	%
	Nbre ISFD	Perte	Nbre ISFD	Perte	Nbre ISFD	Perte	Nbre ISFD	Perte		
2011	3	3.122.106,73	-	-	-	-	-	-	3.122.106,73	65,86
2012	4	385.880,60	1	5.152,00	1	155.830,37	2	388.993,73	935.856,70	19,74
2013	1	360.137,90	-	-	-	-	-	-	360.137,90	7,60
2014	-	-	1	163.233,10	-	-	2	158.962,12	322.195,22	6,80
Total	8	3.868.125,23	2	168.385,10	1	155.830,37	4	547.955,85	4.740.296,55	100
%	-	81,60	-	3,55	-	3,29	-	11,56	100	-

Source : Conçu par nous-mêmes sur base des éléments des tableaux n°3, 4 et 5

Comme on peut le constater, la ville de Goma renferme en elle seule plus de 80% de la perte calculée. Cela peut se justifier par le fait que : (i) les activités de microfinance sont beaucoup plus concentrées à Goma qu'ailleurs (17 sur 28 ISFD répertoriées au Nord-Kivu à fin 2014 œuvrent à Goma) ; (ii) sur les 26 ISFD dissoutes et radiées au Nord-Kivu par l'Institut d'Emission entre 2011 et 2014, 14 sont de Goma ; (iii) les dissolutions déclenchées en 2011, avec 65,86% de la perte globale, n'ont concerné que les Institutions de Goma.

Notons, cependant, que les fonds bloqués et surtout perdus dans une ou plusieurs Institutions au cours d'une période (éventuellement une année ou plus), génèrent des conséquences pouvant se ressentir durant une

⁶ Province du Nord-Kivu, *Budget de la Province du Nord-Kivu pour l'exercice 2014. Module II : Dépenses d'investissement*, Décembre 2013, PP. 2-4

⁷ BCC, *Rapport annuel 2014*, PP.14-15

période relativement longue (moyen terme, voire même long terme) au sein d'une population. Ainsi, les conséquences économique-financières causées par la faillite d'au moins une Institution œuvrant dans une entité territoriale donnée, peuvent se ressentir également dans les autres rayons d'actions, toute chose égale par ailleurs. A cet effet, les difficultés issues de la fermeture d'une ISFD ayant son siège à Goma, se ressentent non seulement à Goma, mais aussi à Rutshuru, Butembo, Beni ainsi que dans le reste de la Province, et cela d'une manière réciproque. D'où le tableau de contingence ci-après :

Tableau n°7 : Tableau de contingence de la répartition de perte par entité

N°	Année	Goma	Beni	Butembo	Rutshuru	Total
1	2011	2 547 667,57	110 903,66	102 634,73	360 900,76	3 122 106,73
2	2012	763 667,60	33 243,56	30 764,93	108 180,61	935 856,70
3	2013	293 875,81	12 792,84	11 839,01	41 630,24	360 137,90
4	2014	262 914,24	11 445,04	10 591,70	37 244,24	322 195,22
Total		3 868 125,23	168 385,10	155 830,37	547 955,85	4 740 296,55

Source : Nos calculs sur base des éléments du tableau n°6

Les éléments contenus dans ce tableau de contingence proviennent du tableau précédent, et ont été obtenus grâce à la formule ci-après : $a_{ij} = (L_i * C_j) / N_{ij}$
 Où : L_i : la somme d'une ligne ; C_j : la somme d'une colonne et N_{ij} : la somme des sommes de lignes et colonnes (ou encore grand total) ; i et j allant de 1 à 4.

Avec l'éventualité selon laquelle une perte réalisée dans une entité λ (lambda) se fait sentir également dans d'autres entités, sur la perte de 3.122.106,73 USD issue de trois institutions de Goma en 2011, une perte estimée à 574.439,15 USD a été ressentie ailleurs, soit 110.903,66 USD, 102.634,73 USD et 360.900,76 USD respectivement à Beni, Butembo et Rutshuru. En plus, cette contingence a un effet multiplicateur, car en 2012, par exemple, la perte constatée à Goma est de 385.880,60 USD, mais dans ce tableau de contingence, elle passe à 763.667,60 USD. Cela veut dire que la perte constatée à Rutshuru et à Butembo, au cours du même exercice, s'est fait beaucoup plus sentir à Beni et à Goma.

3.2. Analyse de la Variance de pertes moyennes constatées par entité

L'objectif de cette analyse dans le présent article est de vérifier s'il existe une différence statistiquement significative entre les pertes enregistrées et/ou constatées dans chacune de ces quatre entités, compte tenu de l'éventualité selon laquelle « les conséquences économique-financières causées par la faillite d'au moins une Institution œuvrant dans une entité territoriale donnée, peuvent se ressentir également dans les autres rayons d'actions, toute chose égale par ailleurs ». Pour ce faire, nous considérons les pertes moyennes de chacune des entités, sur base des éléments du tableau n°6. Nous obtenons, ainsi, la situation suivante :

Tableau n°8 : Répartition de perte moyenne par entité

N°	Année	Perte Moyenne / ISFD à Goma	Perte Moyenne / ISFD à Beni	Perte Moyenne / ISFD à Butembo	Perte Moyenne / ISFD à Rutshuru
1	2011	1 040 702,24	0,00	0,00	0,00
2	2012	96 470,15	5 152,00	155 830,37	194 496,87
3	2013	360 137,90	0,00	0,00	0,00
4	2014	0,00	163 233,10	0,00	79 481,06
Total		1 497 310,29	168 385,10	155 830,37	273 977,93

Source : Nos calculs sur base des éléments du tableau n°6

En vue d'effectuer cette analyse de la variance, appelée aussi Statistique de Fisher ou Test F, nous émettons les hypothèses ci-après :

- H_0 (hypothèse nulle) : Pas de différence statistiquement significative entre les quatre pertes moyennes (autrement-dit ces quatre pertes moyennes sont statistiquement égales) ;
- H_1 (hypothèse alternative) : Au moins deux de ces pertes moyennes diffèrent significativement.

3.2.1. Résultats obtenus

En effectuant les calculs d'ANOVA dans le tableur Excel, nous avons obtenus les résultats, tels que présentés dans les deux tableaux ci-dessous :

1°) Rapport détaillé

Groupes	Nombre d'échantillons	Somme	Moyenne	Variance
Perte Moyenne / ISFD à Goma	4	1497310,293	374327,573	220527475835,326
Perte Moyenne / ISFD à Beni	4	168385,100	42096,275	6527734188,036

Beni				
Perte Moyenne / ISFD à Butembo	4	155830,370	38957,593	6070776053,584
Perte Moyenne / ISFD à Rutshuru	4	273977,925	68494,481	8460097848,908

Source : Analyse de la variance : un facteur, sous Excel au seuil de 5%

2°) *Analyse de la variance*

<i>Source des variations</i>	<i>Somme des carrés</i>	<i>Degré de liberté</i>	<i>Moyenne des carrés</i>	<i>F</i>	<i>Proba-bilité</i>	<i>Valeur critique pour F</i>
Entre Groupes	317963684267,738	3	105987894755,913	1,755	0,20915	3,490
A l'intérieur des groupes	724758251777,562	12	60396520981,464			
Total	1042721936045,300	15				

Source : Analyse de la variance : un facteur, sous Excel au seuil de 5%

Degré de liberté entre groupes = Nombre de groupes – 1

Degré de liberté à l'intérieur des groupes = Nombre d'échantillons – Nombre de groupes

Moyenne des carrés = $\frac{\text{Somme des carrés}}{\text{Degré de liberté}}$

$$F = \frac{\text{Moyenne des carrés entre groupes}}{\text{Moyenne des carrés à l'intérieur des groupes}}$$

3.2.2. Interprétation des résultats obtenus

Le premier tableau (rapport détaillé) est une statistique descriptive des données initiales (éléments du tableau n°8). Etant une mesure de la dispersion autour de la moyenne, la variance mesure la volatilité des variables (facteurs). Et comme on peut le constater, toutes les variances sont tellement élevées par rapport à chacune de moyennes. Cela implique que les différentes pertes enregistrées sont très volatiles, et que leur valeur peut changer à tout moment en raison de divers événements et/ou aléas, entre autres le nombre d'institutions dissoutes et le taux de désintéressement. En terme de perte moyenne annuelle par entité, la Ville de Goma vient en tête, suivie de Rutshuru, Beni et Butembo, avec respectivement 374.327,573 USD, 68.494,481 USD, 42.096,275 USD et 38.957,593 USD.

Le second tableau, quant à lui, est relatif à l'analyse de la variance, et permet de répondre aux hypothèses nulle (H_0) et alternative (H_1) émises précédemment. En effet, les volatilités observées dans les différentes pertes ont deux sources principales, à savoir entre groupes (un groupe étant constitué de l'ensemble des ISFD échantillonnées dans une entité) et à l'intérieur des groupes. Correspondant à la moyenne des carrés, la volatilité (la variance) entre groupes est calculée en mélangeant les groupes tout en supposant que H_0 est vraie ; et celle à l'intérieur des groupes est calculée en supposant que les groupes sont indépendants et que H_1 est vraie. Le rapport entre ces deux variances suit une loi de Fisher à 3 degré de liberté au numérateur et à 12 degré de liberté au dénominateur, et donne, au seuil α (alpha) de 5%, 1,755 comme valeur calculée de F et 3,490 comme valeur critique ou tabulaire de F.

Etant donné que la valeur F calculée est inférieure à la valeur F tabulaire ($1,755 < 3,490$), d'une part, et que la probabilité associée au test F est supérieure au seuil α ($0,209 > 0,05$) d'autre part, nous admettons l'hypothèse nulle H_0 , selon laquelle il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les quatre pertes moyennes. Cette équivalence statistique des pertes vient de renforcer l'état de chose constaté à partir du tableau de contingence prouvant que les conséquences causées par la faillite d'au moins une institution œuvrant dans une entité donnée, se font ressentir aussi dans d'autres rayons d'actions et/ou entités territoriales.

IV. Discussion Des Resultats

Il est remarqué qu'entre 2009 et 2014, 22 institutions ont été agréées au Nord-Kivu par la BCC et 26 autres ont été radiées au cours de la même période ; c'est qui a fait à ce que le nombre d'ISFD est passé de 32 à la fin de l'exercice 2008 à 28 à la fin de 2014. Toutes ces 26 institutions ont été radiées à partir de l'année 2011, ce qui donne une moyenne de 7 institutions dissoutes par année ; et cette même année peut être considérée comme étant la période prolifique du secteur de microfinance au Nord-Kivu, car on pouvait compter jusque même à 50 ISFD. Si l'année 2011 est considérée comme étant l'année prolifique de ce secteur, elle est aussi considérée comme étant l'année marquant le début du cycle interminable de la faillite des institutions au Nord-Kivu ; avec un portefeuille à risque, pour toutes les institutions dissoutes, largement supérieur à la norme de 5%, et oscillant entre 70 et 100%. Il a été également constaté que la ville de Goma est l'entité dans laquelle les activités sont beaucoup plus concentrées, car sur les 28 ISFD répertoriées en fin 2014, 17 sont de Goma, soit 60,71%, et sur les 26 radiées, 14 sont également de Goma, soit 53,85%.

Cet état des choses coïncide aux faits que François LECUYER et Corinne RIQUET ont respectivement relevés dans leurs études sur les crises et faillites de microfinances :

Pour F. LECUYER⁸, une forte croissance mal maîtrisée liée au succès de la microfinance en raison d'une demande importante du public pour des services de microfinance, constitue le plus souvent l'origine des insuffisances de l'institution dans sa gestion d'entreprise. Il semble que, malgré l'importance de la mauvaise conjoncture et des manquements à la gestion d'entreprise, la question de la gouvernance peut être considérée comme une cause majeure des crises récentes, car elle les amplifie. C'est cette question mal résolue qui souvent entraîne la faiblesse de la gestion et l'impossibilité d'y remédier à temps. C'est aussi elle qui ne permet pas à l'institution de résister à une mauvaise conjoncture et inversement explique les redressements remarquables de certaines institutions affectées par des crises de croissance.

Quant à C. RIQUET⁹, dans l'ensemble, les capacités de microfinances n'ont pas suivi le rythme de croissance, en particulier du point de vue des systèmes d'information, des contrôles internes et de la gestion du crédit. En conséquence, la plupart des institutions n'ont pas d'informations fiables sur la situation financière et le portefeuille, et ne sont pas bien équipées pour gérer leur portefeuille de crédit ou protéger l'épargne des membres/clients. Une illustration frappante de la faible capacité à gérer la croissance se trouve dans les chiffres du portefeuille à risque.¹⁰

Au cours de l'exercice 2011, 4 institutions ont été dissoutes, et toutes étaient des Institutions de Microfinances. Nous avons pu trouver les données pour trois d'entre elles, couvrant à elles seules 5.245.125,87 USD sur les 7.131.617,90 USD, soit 73,55% du montant bloqué, ce dernier couvrant 9,07% des crédits budgétaires alloués à l'investissement de la Province du Nord-Kivu. Si la somme bloquée dans les 15 ISFD constituant notre échantillon équivaut à 7.131.617,90 USD, celle perdue équivaut à 4.740.296,55 USD (dont 3.122.106,73 USD pour 3 IMF et 1.618.189,82 USD pour 14 COOPEC), soit 66,47%, et le reste constitue le taux de désintéressement. L'épargne d'aujourd'hui étant l'investissement de demain, ces fonds perdus lors de la fermeture des institutions correspondent aussi à 6,03% du budget d'investissement de la Province.

Cependant, si la ville de Goma est l'entité dans laquelle les activités sont beaucoup plus concentrées, elle est également l'entité qui a enregistré plus de pertes avec 3.868.125,23 USD, soit 81,60%, suivi du territoire de Rutshuru ainsi que des villes de Beni et Butembo, avec respectivement 11,56%, 3,55% et 3,29%. Cela est dû, entre autres, du fait que les dissolutions déclenchées en 2011, avec 65,90% de la perte globale, n'ont concerné que les Institutions de Goma.

Après traitement, les pertes enregistrées ont été réparties dans un tableau dit « de contingence », dans lequel même les entités n'ayant pas été concernées directement par la faillite d'une ou d'une autre institution, se sont vues attribuer une somme de pertes qui s'y fait ressentir également. Cela étant, en 2013, par exemple, une seule coopérative a été dissoute à Goma réalisant ainsi une perte de 360.137,90 USD, mais après répartition, l'entité Goma n'a conservé qu'une somme de 293.875,81 USD, et la différence, soit 66.262,09 USD, est répartie entre les trois autres entités, qui n'avaient réalisé aucune perte au départ. Cette répartition se fait suivre d'un effet dit « multiplicateur », à tel point que pour l'entité Beni, par exemple, sa perte de 2012 est passée de 5.152,00 USD à 33.243,56 USD. Tout cela vient de renforcer, voire même justifier, l'éventualité selon laquelle une perte réalisée dans une entité donnée se fait ressentir également dans d'autres entités. Les résultats négatifs qu'amène la microfinance au plan individuel sont, quoi que concrets, modestes ; mais comme elle touche de milliers de personnes, elle a vraiment un effet multiplicateur qui, du moins, reste difficile à mesurer avec exactitude.

En observant les éléments contenus dans le tableau n°8, il est constaté, sans ambages, que les pertes enregistrées au sein de tous les rayons d'actions se diffèrent du point de vue numérique, avec 1.497.310,29 USD, 273.977,93 USD, 168.385,10 USD et 155.830,37 USD, respectivement pour Goma, Rutshuru, Beni et Butembo. Mais du point de vue statistique, cette différence n'est pas significative, compte tenu des résultats issus de l'analyse de la variance, selon lesquels la valeur F calculée est inférieure à la valeur F tabulaire ($1,755 < 3,490$) au seuil de 5% à 3 degré de liberté au numérateur et à 12 degré de liberté au dénominateur. Bien que numériquement différentes et statistiquement équivalentes, ces pertes restent tout de même très volatiles, étant donné que toutes les variances sont extrêmement élevées par rapport à chacune de moyennes. Ce qui signifie

⁸ LECUYER François, « Crises et évolutions récentes des IMF », *In Dossier – IMF et leur environnement*, TFD 59-60 / Juillet 2000 – Octobre 2000, PP. 50-52

⁹ RIQUET Corinne et POURSAT Christine, « Gérer les faillites d'institutions de microfinance collectrices d'épargne : l'expérience des autorités de supervision en Afrique », *In CGAP – Note d'information*, N° 91 Décembre 2013, P.4

¹⁰ RIQUET Corinne et POURSAT Christine, « Gérer les faillites d'institutions de microfinance collectrices d'épargne : l'expérience des autorités de supervision en Afrique », *In CGAP – Note d'information*, N° 91 Décembre 2013, P.4

que la valeur de ces pertes peut alors changer à tout moment à cause de divers événements, à l'occurrence le nombre d'institutions dissoutes, le volume de fonds bloqués dans les institutions, et le taux de désintéressement. Cette équivalence statistique des pertes vient ainsi renforcer le constat relevé au niveau du tableau de contingence (tableau n°7) selon lequel les conséquences issues de la faillite d'une institution œuvrant dans une entité donnée, se font ressentir aussi dans d'autres entités territoriales.

Il est donc indispensable que les autorités de la RDC à tous les niveaux hiérarchiques puissent prendre à cœur cette crise calamiteuse et y apporter de solutions. Parmi les pistes nous envisageons notamment : Création et animation d'un central de risque, qui permet d'obtenir les informations sur les différents débiteurs pour éviter aux ISDF d'octroyer des crédits aux membres qui doivent ailleurs ; la révisitation de certaines instructions inadaptées qui régissent ce secteur ; sanctionner les dirigeants qui usent de leur position pour s'octroyer frauduleusement les épargnes de la population vulnérable ; former les agents ; imposer les audits sérieux ; adopter une loi qui facilite de punir sévèrement les gestionnaires qui réalisent leur fonction avec négligence et qui prennent de mauvaises décisions de gestion, en effet, ils se rendent coupables des crimes financiers ou économiques ; et responsabiliser la BCC dans la faillite des ISDF, pour qu'elle s'implique davantage dans la prévention des faillites des institutions financières.

V. Conclusion

L'offre de services d'épargne et de crédit pour les populations exclues des systèmes financiers classiques s'est fortement rependue dans les pays en développement pendant ces vingt dernières années. De par son offre et sa contribution à la construction d'un nouveau « marché financier », la microfinance apparaissait comme un maillon intermédiaire spécifique entre pratiques « endogènes » ou informelles, toujours présentes pour les ménages, et une offre bancaire le plus souvent inaccessible. Elle est alors une solution aux problèmes de défaillance, voire d'absence des banques, et un des outils possibles de l'aide au développement en répondant directement aux besoins des pauvres pour soutenir leurs initiatives socioéconomiques.

Face à l'importance croissante de faillite et de disparition des Institutions du Système Financier Décentralisé, en RDC en général, et au Nord-Kivu en particulier, le présent article s'interrogeait : « Microfinance au Nord-Kivu : aide ou frein au développement ? » et analysait les retombées négatives (entrave réelle à la croissance socioéconomique) de la situation des crises et faillites récurrentes des ISFD.

Au Nord-Kivu, sur la période allant de 2009 à 2012, les épargnes se sont accrues de 44,19%, les encours de crédit de 47,92% ; par contre, le résultat net a baissé de 95,41%, avec un PAR très important dépassant de loin la norme établie de 5% (et oscillant entre 70 et 100% pour toutes les institutions dissoutes entre 2011 et 2014) reflétant ainsi l'effet combiné de la croissance rapide et des faiblesses institutionnelles.

Après analyse et traitement des données collectées et issues de 15 sur 26 ISFD dissoutes à Goma, Rutshuru, Butembo et Beni entre 2011 et 2014, nous avons obtenu les résultats selon lesquels 7.131.617,90 USD ont été bloqué lors de la fermeture des dites institutions. Sur ces fonds bloqués, dont 6.340.580,23 USD des épargnes, seuls 2.391.321,35 USD ont été remboursés, constituant ainsi un taux de désintéressement de 33,53 %. Étant donné que l'épargne d'aujourd'hui constitue l'investissement de demain, cette somme de 7.131.617,90 USD ainsi que la perte globale enregistrée de 4.740.296,55 USD, correspondent respectivement à 9,07% et 6,03% du budget d'investissement de la Province du Nord-Kivu. En moyenne, une somme de 1.185.074,14 USD est bloquée et perdue chaque année dans les ISFD du Nord-Kivu, amplifiant ainsi la misère et l'exclusion de la population vulnérable aux systèmes financiers classiques.

Partant du tableau de contingence, l'analyse a fait ressortir qu'une perte issue de la fermeture d'une institution λ dans une entité donnée, se fait ressentir également dans les autres entités. Cette situation est la résultante d'un effet multiplicateur qui, du moins, reste difficile à mesurer avec exactitude, et qui se traduit par le fait que les résultats qu'amène la microfinance au plan individuel sont, quoi que concrets, modestes, mais ils touchent de milliers de personnes. Une illustration frappante, toute chose égale par ailleurs, en 2011, la Ville de Beni a ressenti une perte de 110.903,66 USD, et pourtant elle n'avait réalisé aucune perte au départ, d'une part. D'autre part, la Ville de Goma en 2012, a pu ressentir une la perte estimée 763.667,60 USD, or au départ elle n'en avait réalisé que 385.880,60 USD.

Dans cette étude, il a été démontré sans ambages, que les pertes enregistrées par chacune de quatre entités sont numériquement différentes avec 1.497.310,29 USD, 273.977,93 USD, 168.385,10 USD et 155.830,37 USD, respectivement pour Goma, Rutshuru, Beni et Butembo. Cependant, les résultats issus de l'ANOVA (soit la valeur F calculée 1,755 < à la valeur F tabulaire 3,490, et la probabilité liée au test de Fisher 20,915% > au seuil de 5%) prouvent qu'il n'y a pas de différence statistiquement significative entre ces pertes. Ces dernières demeurent très volatiles, car toutes les variances trouvées sont extrêmement élevées par rapport à chacune de moyennes ; ce qui signifie que la valeur de ces pertes peut alors subir une modification à chaque instant à raison de divers événements, à l'occurrence le nombre d'institutions dissoutes, le volume de fonds bloqués dans les institutions, le taux de désintéressement, etc. Et si, sous d'autres cieux l'importance ou l'utilité socioéconomique de la microfinance n'est plus à démontrer, il n'en est pas le cas au Nord-Kivu où sa

défaillance est quasi unanime, en dépit de la mission de supervision des activités de la microfinance que la loi confère à la BCC. Ainsi, au-delà de la responsabilité sociale des dirigeants des ISFD, les dérives de la microfinance doivent également induire une réflexion sur le rôle de l'État dans la régulation du secteur : S'agit-il uniquement de fournir les biens publics indispensables au bon fonctionnement des règles de marché ou faut-il également développer des incitations permettant de compenser un certain nombre de défaillances limitant un accès équitable aux services financiers ?

Enfin, la pertinence des résultats trouvés (leur portée et leur généralisation sur toutes les ISFD et entités de la Province) à partir de la présente étude ne la met pas à l'abri des certaines limites. Les analyses n'ont porté que sur certaines ISFD parmi celles dont le processus de liquidation a été déclenché et/ou clôturé, et l'accès aux données des autres institutions dissoutes s'est avéré impossible. Ce qui réduit ainsi le niveau de leur précision recherchée ; néanmoins, ces limites offrent en même temps autant d'opportunités exploitables pour des recherches futures. D'autres études peuvent être envisagées à travers les pistes de solution proposées notamment : Création et animation d'un central de risque, la révisitation de certaines instructions inadaptées qui régissent ce secteur ; sanctionner les dirigeants et gestionnaires qui se rendent coupables des crimes financiers ; former les agents ; imposer les audits sérieux ; adopter une loi qui facilite de punir sévèrement les gestionnaires qui réalisent leur fonction avec négligence.

References Bibliographiques

- [1]. BCC, *Rapport annuel 2014*, Kinshasa, Août 2015
- [2]. BCC, *Rapports d'activités de la microfinance 2009 à 2014*
- [3]. BCC, *Recueil des textes réglementaires des Coopératives d'épargne et de crédit ainsi que des institutions de microfinance : Instruction n°004 relative aux indicateurs de performance*, Kinshasa, Avril 2012
- [4]. BÉDÉCARRATS Florent et MARCONI Reynaldo, « L'influence de la régulation sur la contribution de la microfinance au développement : Le cas de la Bolivie », *In Revue Tiers Monde 2009/1 (n° 197)*, pp.71-90
- [5]. BOFOYA KOMBA Beaujolais, *Statistique pour économiste : Cours et exercices résolus*, 2^e Edition revue et corrigée, GALIMAGE, Kinshasa, 2010
- [6]. DID, *Crise en microfinance : Point de vue de Développement International Desjardins*, Juin 2011
- [7]. GODQUIN Marie, « Crises des Institutions de Microfinance et Attitude de leurs clients », *In CNRS Université Paris I Panthéon-Sorbonne*, Juillet 2002
- [8]. GUÉRIN Isabelle et al., « la microfinance est-elle socialement responsable ? Introduction », *In Revue Tiers Monde 2009/1 (n° 197)*, pp.1-16
- [9]. LAPENU Cécile, « La gouvernance en microfinance : Grille d'analyse et perspectives de recherche », *In Revue Tiers Monde*, t. XLIII, n°172, Octobre-Décembre 2002
- [10]. LECUYER François, « Crises et évolutions récentes des IMF », *In Dossier – IMF et leur environnement*, TFD 59-60 / Juillet 2000 – Octobre 2000
- [11]. Revue CRISC – Goma, *l'Expert-Manager N°4*, Décembre 2015
- [12]. Revue FSEG – UCB, *Bukavu Journal of Economics an Social Sciences*, L'Harmattan 2013
- [13]. RIQUET Corinne et POURSAT Christine, « Gérer les faillites d'institutions de microfinance collectrices d'épargne : l'expérience des autorités de supervision en Afrique », *In CGAP – Note d'information*, N° 91 Décembre 2013
- [14]. Province du Nord-Kivu, *Budget de la Province du Nord-Kivu pour l'exercice 2014. Module II : Dépenses d'investissement*, Décembre 2013
- [15]. <http://www.cairn.info/revue-tiers-monde>
- [16]. <http://www.cgap.org>
- [17]. www.google.com